

elle avait l'impression que les peuples autochtones attachaient la plus haute importance aux questions suivantes : les droits fonciers, la participation des peuples autochtones aux processus de prise de décisions, la militarisation des communautés autochtones et les déplacements forcés, ainsi que la répression culturelle. En outre, elle a insisté sur l'importance de la participation des peuples autochtones au système des Nations Unies, en particulier aux programmes de développement.

A. Droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et participation politique

79. Les participants autochtones ont parlé de leur lutte pour avoir le droit de s'administrer eux-mêmes et participer davantage à la prise des décisions qui affectent leur vie. Certains ont reconnu les mesures prises par les gouvernements pour leur accorder une plus grande autonomie, tandis que d'autres ont décrit des situations de répression ou des politiques d'assimilation. Un représentant a indiqué par exemple que, alors que les peuples autochtones représentaient la majorité de la population du pays, leur participation à la vie publique était réduite au minimum. De nombreux représentants ont dit que les articles du projet de déclaration qui concernaient le droit des peuples autochtones de disposer d'eux-mêmes leur seraient très utiles dans leurs efforts pour faire reconnaître leur statut politique.

80. Un représentant autochtone a relevé que, bien que le gouvernement de son pays eût récemment abandonné la notion d'un pays "homogène sur le plan racial", son peuple n'avait pas encore été reconnu comme peuple autochtone mais seulement comme une "minorité" et que le gouvernement tirait parti de l'absence de définition des "peuples autochtones" en droit international pour excuser sa politique.

81. L'observateur de l'Inde a expliqué que l'expression "peuples autochtones" ne convenait pas dans le cas de son pays, où la population tout entière vivait sur ses terres depuis plusieurs millénaires. Toute cette population était autochtone et toute tentative pour établir une distinction entre autochtones et non autochtones serait artificielle. L'observateur de l'Inde a parlé plus avant des efforts déployés pour promouvoir les droits et intérêts des castes et tribus "énumérées" : une commission nationale avait été créée pour suivre toutes les questions relatives aux garanties prévues pour ces groupes et des programmes d'atténuation de la pauvreté et de développement mis au point pour améliorer la situation économique et sociale des groupes les plus vulnérables de la société. L'observateur a exprimé sa grave préoccupation devant l'apparition, au Groupe de travail, de personnes qui, à son avis, étaient ouvertement sécessionnistes et xénophobes.

82. Une représentante autochtone a appelé l'attention sur le fait que, même pendant l'Année internationale des populations autochtones, les autorités de son pays ne reconnaissaient pas l'existence de "peuples autochtones". Le gouvernement qualifiait son peuple de "groupes isolés", qui étaient décrits comme primitifs et arriérés et comme ayant une idéologie des techniques rudimentaires.